

OYTIER INFOS

Trimestriel d'informations communales

N° 10 - décembre 2016

Edito

Les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas... les onze derniers mois ont été riches en événements sur notre commune. Le point d'orgue étant l'aboutissement du projet de jumelage avec Castelliri en Italie ! A ce propos, de nombreux projets sont en cours à Oytier... Toutes les informations vous seront communiquées au fil du temps dans Oytier Infos, sur le site internet ou encore sur Facebook (<https://www.facebook.com/oytier>).

Comme tous les ans, la commune tient à marquer cette période de Noël avec la traditionnelle Fête de l'Avent. La date est fixée au 16 décembre prochain (voir flyer séparé). La municipalité a souhaité faire participer un maximum d'artisans des métiers de bouche. Vous pourrez donc déguster gracieusement l'expression de leur savoir-faire ! Les enfants des écoles chanteront et une animation de rue fera le plaisir des petits et des grands ! Venez très nombreux partager ce moment conviviale et festif avec nous.

Un petit rappel pour le prochain Bulletin Municipal : si vous êtes artisan ou commerçant de la commune et que vous souhaitez faire paraître une publicité, contactez sans tarder la Mairie pour obtenir les modalités de participation (avant fin décembre). Si votre association n'a encore pas rendu sa copie pour l'article d'une demi-page qui lui est réservé, faites vite, en envoyant, comme toujours, vos questions et fichiers à com@oytier.fr.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter de passer d'excellentes fêtes de fin d'année en famille et entre amis ! N'hésitez pas à faire preuve de solidarité en passant un peu de temps avec les personnes seules et/ou en les signalant au CCAS.

Bonnes fêtes et à 2017 !

Travaux Péage de Oytier

Le point sur les aménagements

Page 2

Déclaration des ruches

Page 2

Assainissement individuel

Vérification des installations

Page 2

Foire de la Saint Martin

A propos de l'annulation...

Page 3

Actions citoyennes

Les jeunes acteurs de leur territoire !

Page 3

Nouveau club de triathlon

Page 3

Zoom sur

Une initiative sportive sur Facebook

Page 3

Agenda / Infos pratiques / Détente

Page 4

*Joyeuses fêtes
de fin d'année !!*

Restez informé... www.oytier.fr

Point sur les aménagements du Péage de Oytier

Le projet d'aménagement du Péage de Oytier n'est pas abandonné. Les travaux d'enfouissement auraient dû être synchronisés avec ceux de Septème, mais il en a été tout autrement.

Le Péage de Oytier et le Péage de Septème ne sont pas gérés au niveau du département par les mêmes entités. En effet la partie Septème est gérée par le Territoire *Isère Rhodanienne* et la partie Oytier Saint Oblas par le Territoire *Porte des Alpes*.

Cette situation est la conséquence d'une décision du Conseil Départemental, qui avec l'arrivée d'André Vallini à sa tête en 2001, avait instauré la création de 13 territoires dans le but de faciliter, entre autre, la répartition des aides aux collectivités, avec des enveloppes budgétaires bien distinctes, ainsi que les autres compétences départementales (dont la gestion des infrastructures routières comme la RD75).

Concrètement, lorsqu'une action concerne deux territoires, comme c'est le cas au Péage, il s'avère que les services ont des difficultés à communiquer et que les préconisations faites par les services d'aménagement *Portes des Alpes* divergent de celles de *l'Isère Rhodanienne* à l'exemple des ralentisseurs qui ont été installés côté Septème et déconseillés côté Oytier.

Face à ce constat, nous avons saisi notre entité administrative, ce qui nous permet de vous communiquer les éléments suivants :

1. Une passerelle sera installée en parallèle au pont situé à l'entrée du péage pour mettre en protection les piétons dès le premier trimestre 2017.



2. Une opération de comptage des véhicules aura lieu durant le premier trimestre 2017.

3. Les travaux d'enfouissement des réseaux électricité et téléphone sont désormais inscrits auprès du SEDI (Syndicat des Energies de l'Isère) qui subventionne nos travaux à hauteur de 80 %.

4. Les enrobés de trottoirs seront réalisés dès que l'opération d'enfouissement des réseaux sera terminée.

5. La mise en place des feux de circulation routière permettant la régulation du trafic routier et la mise en protection des piétons est prévue courant 2017.

6. Une date doit être planifiée avec le département suivant le phasage enfouissement, pour la réfection de la chaussée partant de la limite communale avec Septème, jusqu'à la sortie du Péage en direction de Bourgoin.

Si les opérations d'aménagement liées aux infrastructures routières sont de plus en plus complexes (financement, coordination, validation et accompagnement technique) et mettent à mal notre bonne volonté, nous faisons preuve de patience et de ténacité, tout comme vous, et nous vous en remercions.

ET AUSSI...

Nous avons saisi le Territoire *Porte des Alpes* par rapport à la problématique de la zone d'activité du Mont Guillaume pour laquelle nous attendons une solution technique adaptée.

Concernant le déplacement et la mise en protection des arrêts de transports scolaires nous espérons tous un dénouement rapide.

Déclaration des ruches 2016

Jusqu'au 31 décembre 2016

Tout apiculteur, professionnel ou de loisir, est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. La déclaration de ruches concourt à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, à la mobilisation d'aides européennes au bénéfice de la

filrière apicole française et à l'établissement de statistiques apicoles. La déclaration de ruches 2016 est à réaliser en ligne sur le site MesDémarches du gouvernement. Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI). Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Pour cette campagne 2016, il est toujours possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAL. Attention : les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

A SAVOIR

Que faut-il déclarer ?

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Quand déclarer ?

Du 1er septembre au 31 décembre 2016

Comment déclarer ?

- En ligne sur <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>, rubrique exploitation agricole ou particulier selon votre situation.

- Par courrier

sur le Cerfa papier 13995*04 à compléter, signer et envoyer à :
DGAL-Déclaration de ruches
251 rue de Vaugirard
75732 Paris cedex 15.

Assainissement individuel

Vérification des installations

Conformément à la loi, les systèmes d'assainissement individuel doivent faire l'objet de vérifications d'installations. Ces contrôles constituent une obligation fixée aux communes par la loi (article L. 2224-8 du CGCT) qui s'impose également aux particuliers (article L. 1331-1-1 du code de la santé publique).

C'est la SOGEDO qui a été missionnée par la municipalité pour vérifier le bon fonctionnement de votre installation. Cette opération de vérification est prise en charge par la Commune.

Au cours de la visite, l'ingénieur conseil vérifiera l'existence, l'état et évaluera le fonctionnement de l'ensemble des ouvrages (canalisation, ventilation, prétraitement, traitement).

Les éléments recueillis permettront d'apporter tous les conseils utiles d'entretien ou d'amélioration simple et de lister les travaux obligatoires ou conseillés nécessaires pour que vous disposiez d'une installation en bon fonctionnement.

Pour mettre aux normes vos équipements, sachez que des aides existent en ce sens notamment au niveau de l'agence de l'eau. Ces informations sont disponibles sur internet.

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/aides-financieres-r35.html>

Un nouveau club

APITRI

Depuis le mois de septembre 2016, APITRI, le club de triathlon de l'agglomération Porte de l'Isère, vient compléter le paysage sportif nord-isérois entre les clubs de Vienne et des Vallons de la Tour.

Le triathlon est le roi des sports d'endurance : il combine natation, cyclisme et course à pied, sur différentes distances selon le format de l'épreuve.

Si le périmètre d'action du Club est intercommunal, il participe au rayonnement sportif du territoire en portant haut ses couleurs. Le choix du « ciel et grenat » est une « filiation » assumée : plusieurs clubs berjalliens, le CSBJ Rugby en tête, constituent les fleurons sportifs locaux dans lesquels nombreux se reconnaissent.

APITRI souhaite également cultiver un état d'esprit particulier et se veut différent. Sa volonté est de lier le sport et l'engagement citoyen autour de trois principes forts :

- générosité et solidarité,
- transmission et partage,
- écologie et nature.

Le club est actuellement en phase de préparation de la saison 2017-2018 avec le lancement des adhésions et la préparation de participation à des compétitions.

APITRI - 2 bis rue Lavoisier - 38300 BOURGOIN-JALLIEU
04.37.05.15.07 - apitriathlon@gmail.com.



Foire

de la Saint Martin

Pourquoi n'a-t-elle pas eu lieu ?

La municipalité de Oytier St Oblas, ainsi que l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Septème-Oytier et l'association Amicale des Pompiers (Synergie) ont eu le regret d'annoncer l'annulation de la Foire de la Saint Martin le 11 novembre 2016.

Cette décision a été prise lors d'une réunion de travail jeudi 3 novembre suite au nombre insuffisant d'exposants inscrits.

Ce n'est que partie remise ! Les organisateurs sont conscients d'avoir demandé tardivement la participation d'artisans, de créateurs et de forains qui à cette époque de l'année, se sont déjà engagés sur d'autres événements.

L'édition 2017 promet de faire le plein d'exposants et donc de visiteurs ! Les informations seront diffusées dès le printemps 2017 afin de remplir les 300 mètres linéaires de stands disponibles à la location.

Les réservations sont dorénavant et déjà ouvertes !

Vous souhaitez participer en tant que bénévole ? Contactez les organisateurs via la Mairie de Oytier Saint Oblas.

Jeunes de 11 à 17 ans

Participez aux actions citoyennes !

Les actions citoyennes sont à l'initiative de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et permettent à des jeunes de s'investir sur leur territoire. Ils peuvent ainsi participer à la vie locale et gagner des points pour les aider à financer leurs séjours ado organisés par la CCCND.

Noël d'Antan le 17 décembre 2016 à Valencin

Cet événement organisé par l'association Val en Scène, est la nouvelle action citoyenne proposée aux jeunes.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

<http://www.collinesnorddauphine.fr/Actions-citoyennes-pour-les-11-17.html>

Vous pourrez vous inscrire à l'action citoyenne en cours et aussi vous abonner à la Newsletter afin d'être informé de toutes les actualités.

Zoom sur...

Une initiative sportive sur Facebook

Avec le seul objectif de faciliter la rencontre de personnes souhaitant faire du sport en groupe, un oytillard a créé une page Facebook intitulée **Oytier sports loisirs**.

L'idée est simple et séduisante : la page propose des rendez-vous afin de se retrouver pour faire du VTT, un footing... Ainsi, chacun peut s'adonner à un moment sportif, en groupe, sans l'obstacle de la solitude. De plus, le créateur de la page Facebook est un VTTiste expérimenté et un sportif régulier qui pratique pour le plaisir. Comme vous le lirez sur sa page, il est capable de s'adapter et prend plaisir à partager sa connaissance des sentiers et circuits sur la commune.

Alors que vous soyez habitué, débutant ou simplement curieux, vous pouvez rejoindre l'un de ces rendez-vous et inciter d'autres personnes à y participer.

Une seule adresse web à connaître :

<https://www.facebook.com/Oytiersportsloisirs>



Mais attention : le créateur de la page ne souhaite pas créer un club ou une association... Il espère plutôt que la page devienne participative et que chacun puisse proposer des rendez-vous sportifs avec des thématiques et des niveaux différents.

Cette page devrait donc évoluer !

En attendant, la page créée le 17 novembre compte déjà 58 abonnés. De quoi encourager Martial Gauchon, l'auteur de cette initiative, oytillard actif qui nous confie :

« J'ai eu l'idée de créer cette page après avoir discuté avec plusieurs personnes qui me disaient avoir envie de pratiquer un sport (velo, marche, marche nordique, course à pied etc...) mais qui ne trouvaient pas la motivation seules, ou qui ne savaient pas où aller. Le but de celle-ci est de mettre les personnes qui le souhaitent en relation pour pratiquer leur activité voir d'en découvrir de nouvelles. A terme, l'idéal serait que la page devienne participative, que tous ceux qui le souhaitent proposent des activités ».

Merci pour cette belle initiative !

Like et partagez !



Fin 2016 - 1er trimestre 2017

| | | |
|--------------------------|----------|--|
| Vendredi 16 | DEC. | A partir de 17h, Fête de l'Avent sur la place du village, organisée par la municipalité |
| Samedi 31 | | Réveillon de la Saint Sylvestre organisé par OCL - Foyer Rural Renseignements : 04 74 58 29 56 - jmestrallet@wanadoo.fr |
| Samedi 14 | JANVIER | 10h00 - Voeux du Maire - Foyer rural |
| Dimanche 15 | | 14h-19h - Concours de belote organisé par la FNACA - Foyer rural |
| Dimanche 29 | FEBVRIER | 12h - Repas du CCAS (sur invitation) - Foyer rural |
| Samedi 4 | | Soirée de lancement du Festival du Tonton - Foyer rural |
| Vendredi 10 | MARS | Carnaval organisé par le Sou des écoles de l'école Saint Exupéry - Foyer rural |
| Samedi 11 Dimanche 12 | | Bourse Multicollections - Foyer Rural |
| Dimanche 12 | MARS | Matinée saucisses - Organisée par l'ACCA - Salle Sainte Barbe |
| Du 16 au 19 mars | | Exposition par la FNACA - Salle Saint Barbe |
| Dimanche 19 | MARS | Théâtre - CCCND - Foyer Rural |
| Dimanche 26 | | Choucroute du CCAS - Foyer rural |



Fête de l'Avent

Le rendez-vous à ne pas manquer ! Le 16 décembre, à partir de 17h, vous pourrez écouter les chants des enfants des écoles. Après cela vous profiterez d'un spectacle de rue et d'une restauration légère et d'une buvette. Ces cadeaux de fin d'année vous sont offerts par la municipalité avec la participation des commerçants du village.

Infos pratiques...

Horaires secrétariat de Mairie Fin décembre

| | |
|-------------|----------|
| Lundi 19 | 8h30-12h |
| Mardi 20 | 8h30-12h |
| Mercredi 21 | Fermé |
| Jeudi 22 | 8h30-12h |
| Vendredi 23 | 8h30-12h |
| Samedi 24 | Fermé |
| Lundi 26 | 9h00-12h |
| Mardi 27 | 8h30-12h |
| Mercredi 28 | Fermé |
| Jeudi 29 | 8h30-12h |
| Vendredi 30 | 8h30-12h |
| Samedi 31 | 9h00-12h |

permanence pour les demandes d'inscription sur les listes électorales pour 2017

Jeu Trouvez les 7 erreurs



Le Souvenir Français vous remercie pour vos dons

Jean-Claude DETERDING, bénévole, remercie les généreux donateurs qui ont participé à la quête nationale, effectuée à l'entrée du Cimetière de Oytier Saint oblas, les 30-31 octobre, et 1er novembre 2016.

Le montant de cette collecte qui s'élève à 178,10 €, sera utilisé comme suit :

- 50 % seront versés au Siège du Souvenir Français à Paris.

- 50 % seront versés au Comité du Souvenir Français de Saint Jean de Bournay, pour le financement d'actions locales à venir.



Inscription sur la liste électorale

Les formalités d'inscription sur les listes électorales peuvent être remplies soit en vous rendant à la mairie, soit directement sur Internet (inscription en ligne) sur le site www.service-public.fr avant le 31 décembre 2016.

A SAVOIR

La boulangerie H&M, dans la ZA Mont Guillerme est maintenant ouverte 7 jours sur 7 (voir les horaires dans le Oytier Info n° 9 du mois d'octobre 2016).